

CENTRE D'EXAMEN: CFPA Drâa-Ben-Khedda
SESSION: Mars 2021

**Cachet Officiel
du Centre d'Examen**

Procès Verbal du jury d'admissibilité Test Professionnel
Pour l'accès à l'emploi d'Agent de prévention de Niveau 1

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Dix Sept du mois de mars le jury chargé de l'examen des notes obtenues par les candidats aux épreuves écrites et orales du test professionnel pour l'accès à l'emploi d'Agent de prévention de niveau 1 a tenu sa réunion au siège du (Centre d'examen), en vue de procéder à la proclamation de la liste des candidats admissibles aux épreuves écrites et orales, et ce conformément au tableau annexé au présent procès-verbal.

Etaient présents :

- Mr NACIB Yazid Représentant du centre d'examen, (Président).
- Mr DAOUDI Smail Représentant de l'autorité ayant pouvoir de nomination ou de tutelle, ou son représentant dûment habilité (Membre).
- M^r OUSSADA Hocine Examineur (Membre).

Sont déclarés admissibles au test Professionnel, les candidats figurant sur le tableau Annexé au présent procès-verbal.

Les membres du jury :

- Mr DAOUDI Smail
- Mr OUSSADA Hocine

Le Président du jury

Mr NACIB Yazid

الأمر بالصرف
الأستاذ: داودي سماعيل
الأمير

مركز التكوين المهني والتمهين
ذراع بن خدة
01

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CENTRE D'EXAMEN: C.F.P.A DRAA-BEN-KHEDDA

ADMINISTRATION CONCERNEE : Université Mouloud Mammeri de TIZI OUZOU

NOMBRE DE POSTES OUVERTS : 2

Cachet Officiel
du Centre d'Examen

relevé de notes du test professionnel

pour l'accès à l'emploi d' Agent de Prévention de Niveau 1

Session : Mars 2021

Inscrits : 11

Absents : 04

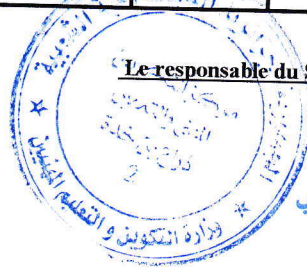
Abondants : 00

N° d'Ordre	Noms et Prénoms		Epreuve		Total	Moyenne /20	Décision
			Ecrite	Orale			
			Note/20	Note/20			
1	ADJAZ	YOUNGHEURTHEN	10,00	14,50	24,50	12,25	Admis
2	MEZIANI	HAKIM	12,00	12,50	24,50	12,25	Admis
3	BOUHDI	REDHOUANE	11,00	13,00	24,00	12,00	Admis
4	KSEL	REDA	10,50	13,50	24,00	12,00	Admis
5	KERBANE	SOFIANE	10,50	13,00	23,50	11,75	Admis
6	DIBOUN	ZINEDDINE	7,00	13,50	20,50	10,25	Admis
7	AZZOUZ	HASSANE	6,50	13,50	20,00	10,00	Admis
8	MOUCER	ABDELGHANI	abs	abs	abs	abs	Refusé
9	MEDDAHI	MOHAMED BACHIR	abs	abs	abs	abs	Refusé
10	FELLAH	ABDELMALEK	abs	abs	abs	abs	Refusé
11	MEDOUR	SAID	abs	abs	abs	abs	Refusé

Le Chef du Centre

L'Examineur

Le responsable du Secrétariat Technique



مساعد تقني و بيداغوجي
تسومي عبد الله

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULLOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION

**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE AU TEST
PROFESSIONNEL POUR L'ACCES A L'EMPLOI D'AGENT DE PREVENTION NIVEAU 01**

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt et Un du mois de Mars (21/03/2021) s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation, le jury d'admission définitive au test professionnel pour l'accès à L'emploi d'Agent de Prévention Niveau 01 et ce conformément aux dispositions de la décision d'ouverture N° 1016 du 22/11/2020 (Postes ouverts 02)

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Mr DAOUDI Smail Représentant de l'autorité ayant pouvoir de nomination (président)

Mr NECIB Yazid (chef du centre d'examen)

Mr OUSSADA Hocine Correcteur, (Membre)

Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision d'ouverture N° 1016 du 22/11/2020 de l'Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Ouzou portant ouverture du test professionnel pour l'accès à L'emploi d'Agent de Prévention Niveau 1 cité et suite à :

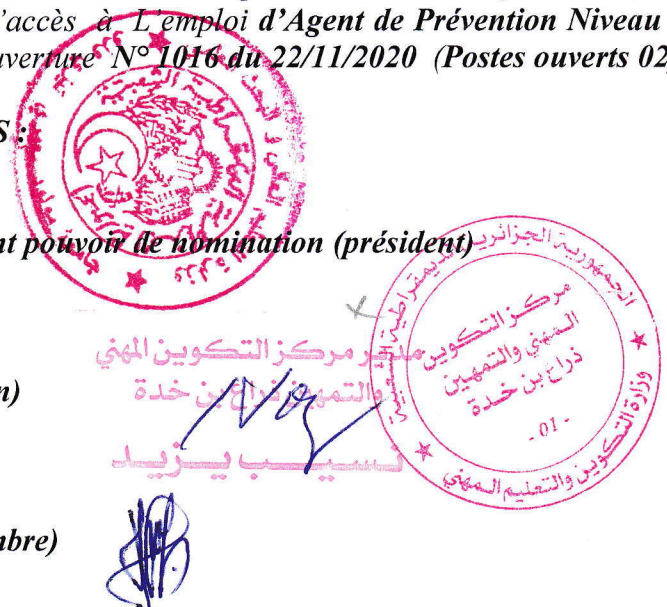
1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre de formation professionnelle.

2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre d'un test professionnel en question (02 postes)

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires

4° - Les Membres du jury ont procédé au départage des candidats ayants obtenus la même note par l'âge.

Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenu une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.



- LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE PAR ORDRE DE MERITE :

1. MEZIANI	HAKIM	12.25	} âge
2. ADJAZ	YOUNGHEURTHEN	12.25	

-LISTE D'ATTENTE PAR ORDRE DE MERITE :

1. KSEL	REDA	12.00	} âge
2. BOUHDI	REDHOUANE	12.00	
3. KERBANE	SOFIANE	11.75	
4. DIBOUN	ZINEDDINE	10.25	
5. AZZOUZ	HASSANE	10.00	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à **11h 30mn.**

Mr **DAOUDI Smail** Représentant de l'autorité ayant pouvoir de nomination (président)

Mr **NECIB Yazid**

(chef du centre d'examen)

Mr **OUSSADA Hocine**

Correcteur, (Membre)



De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.